

Dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un groupe de travail chargé de voir par quels moyens on pourrait s'assurer que l'expertise et l'expérience acquises dans ce domaine profitent à l'ensemble du Canada et donner un caractère permanent aux efforts pour favoriser la recherche et prévenir l'abus des substances dangereuses. Le Comité permanent s'inquiète du fait que l'on n'ait peut-être pas donné à ce groupe de travail les outils nécessaires pour créer et maintenir un centre national sur la consommation abusive de substances dangereuses. Ainsi, le gouvernement n'a prévu que 1,4 million de dollars pour la Stratégie nationale de lutte contre la drogue au cours des quatre premières années de sa mise en oeuvre et il n'a prévu aucun crédit budgétaire pour la cinquième et dernière année de son engagement initial à cet égard.

La création d'un organisme national n'exige pas forcément l'affectation de sommes importantes, mais elle nécessite par contre un engagement durable de la part du gouvernement du Canada. Le Comité permanent estime que ce dernier doit dès maintenant engager les fonds nécessaires au maintien d'un centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses. S'il indique qu'il cessera de financer la Stratégie nationale de lutte contre la drogue avant même la fin des cinq premières années de son existence, il n'encourage guère les provinces, le secteur privé, les milieux syndicaux et les autres qui pourraient participer aux activités d'un organisme national.

- 28. Le Comité permanent recommande au gouvernement du Canada de prolonger les crédits annoncés au titre de la «Perspective nationale sur l'abus des drogues» pour couvrir les cinq années de son engagement initial à l'égard de la stratégie nationale de lutte contre la drogue.**
- 29. Le Comité permanent recommande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'envisager la création d'un centre national de lutte contre l'abus des substances dangereuses. Ce centre national, dont l'administration serait assurée par des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, du secteur privé, des milieux syndicaux et des associations bénévoles, serait chargé :**
  - i) d'effectuer des travaux de recherche fondamentale et appliquée sur l'abus des substances dangereuses et de favoriser les efforts en ce sens;**
  - ii) de diffuser de l'information sur l'abus des substances dangereuses;**
  - iii) d'entreprendre des activités visant à sensibiliser le public et à prévenir l'abus des substances dangereuses;**
  - iv) de favoriser l'application des nouvelles connaissances acquises dans le domaine aux fins des programmes cliniques, des programmes de prévention et des travaux de recherche.**

---

### **Priorités de recherche**

De toute évidence, il faut approfondir les connaissances en ce qui concerne l'abus des substances dangereuses. Les témoins que nous avons entendus dans les différentes régions du Canada ont parlé de domaines importants qui devraient faire l'objet de recherches plus poussées. Notre manque de connaissances touche tous les aspects de cette question complexe. Nous n'en savons pas assez sur les causes de la consommation abusive de substances dangereuses. Il nous faut explorer davantage l'efficacité des